

ASSEMBLÉE NATIONALE5 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORêt - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE179

présenté par

M. Le Roch, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

ARTICLE 27

A l'alinéa 17, substituer aux mots :

« et vétérinaire »,

les mots

« , vétérinaire et forestier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renommer l'Institut agronomique et vétérinaire de France (IAVF) en Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAV2F). Les activités d'enseignement et de recherche liées à la sylviculture et à la gestion responsable de la forêt doivent être valorisées par l'établissement qui rassemblera les écoles placées sous la tutelle du ministre de l'agriculture. D'ailleurs, plusieurs d'entre elles proposent des diplômes d'ingénieur comportant une spécialité "forestière".